

Inversion de prénoms

Par **Meehdi**, le **08/07/2013** à **01:11**

Bonjour à tous,

Tout d'abord par avance veuillez m'excuser si j'ai fait erreur dans la partie du forum, j'ignorais où poster ma question.

Comme je l'ai déjà signalé et martelé (avec un peu de fierté je l'admets), je serai à partir de la rentrée en première année de licence de droit.

Exceptionnellement il ne s'agira ni de me rassurer ni de me prodiguer conseils de méthodologie ! En effet, j'ai démarré le 11/04/2013 une procédure d'inversion de prénoms dans l'état civil en consultant un avocat spécialisé dans ce type d'affaires : c'est simple, je souhaitais et souhaite porter officiellement mon deuxième prénom à la place du premier, et que cela soit reconnu par toutes les administrations (ainsi que sur mes différents documents officiels).

Nous avons très bon espoir que notre requête soit acceptée par le TGI mais je dois dès maintenant m'inscrire auprès de mon université, or même si je porte déjà mon deuxième prénom dans la vie quotidienne, je dois toujours me conformer à l'état civil actuel pour tout ce qui est administration ; donc indiquer mon premier prénom.

Je me pose donc des questions : aurai-je la possibilité de procéder à un changement auprès de l'université en temps voulu ? Ça ne risque pas de poser de problèmes pour les examens ? Comment procéderiez-vous si vous étiez à ma place ?

D'ailleurs au passage j'en profite pour vous demander quel est le délai (selon vous) pour ce type de procédure. J'ai récemment envoyé un mail à mon avocat, qui m'a répondu qu'il fallait laisser le temps au Greffe de convoquer.

Merci par avance.

Par **gregor2**, le **08/07/2013** à **17:27**

Bonjour,

oh ça ne devrait pas poser de problème,

vous vous inscrivez à un nom et vous ferez la modification en temps et en heure.

[citation]Comment procéderiez-vous si vous étiez à ma place ?[/citation]

J'appellerai l'université, il n'y a que comme ça que vous serez fixé ;)